

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Didier Missenard	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Ariane Wachtausen	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Bertiaux (Arrivé 20h40)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Alain Cano	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Albert Da Silva (Arrivé 20h38)	Pouvoir à David Ros
Kaouthar Benameur (Arrivée 20h40)	Pouvoir à Martine Charvin
Louis Leroy	Pouvoir à Eric Lucas

Absent :

Laurent Rémy

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 26

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Abdelhamid Mellouk est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-27 – SOLIDARITES – APPROBATION DE LA PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUE 75 BIS RUE DE PARIS A LA SOCIETE PROLOG'UES ET DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SNL

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité du 25 mars 2024,

Considérant que le bail emphytéotique conclu le 30 mars 2000 pour une durée de 24 ans avec la Société PROLOG'UES, structure de maîtrise d'ouvrage de l'association SNL Essonne, un bien immobilier comprenant un terrain et une maison sis 75 bis, rue de Paris,

Considérant que cette mise à disposition a pour objectif d'assurer la gestion locative adaptée et l'accompagnement social lié au logement de cinq logements d'insertion,

Considérant qu'il convient de renouveler cette mise à disposition,

Considérant le projet de bail emphytéotique,

Considérant le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le bail emphytéotique à conclure avec la Société PROLOG'UES
- **Approuve** la convention de partenariat avec l'association SNL Essonne
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

05 AVR. 2024

05 AVR. 2024

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

